



Bay Adelaide, tour Est  
8, rue Adelaide Ouest  
Bureau 200  
Toronto (Ontario) M5H 0A9  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

Le 15 avril 2024

Directeur général  
Division de l'impôt des entreprises  
Direction de la politique de l'impôt  
Ministère des Finances Canada  
90, rue Elgin  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Par courriel : [SRED-PB-RSDE-RPB@fin.gc.ca](mailto:SRED-PB-RSDE-RPB@fin.gc.ca)

**Objet : Consultation sur la recherche scientifique et le développement expérimental – Commentaires de Deloitte**

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos commentaires sur le document de consultation intitulé « Recherche scientifique et développement expérimental » (RS&DE) publié par le ministère des Finances Canada le 31 janvier 2024. Nous saluons la décision du Ministère d'avoir rendu public un document de consultation dans le but de recueillir des commentaires sur cet important programme et nous croyons que les parties prenantes ont ainsi la possibilité d'exprimer des points de vue à la lumière de leur expérience et de leurs connaissances pratiques. Nous estimons que cette approche favorisera une meilleure compréhension des enjeux abordés et, ultimement, aidera à améliorer un programme important qui contribuera à une économie canadienne concurrentielle.

Deloitte et ses entités affiliées constituent l'un des plus importants cabinets de services professionnels au Canada. Nous offrons à nos clients une vaste gamme de services fiscaux entièrement intégrés, combinant les perspectives et l'innovation tirées de plusieurs disciplines avec nos connaissances des affaires et du secteur. Notre équipe d'incitatifs mondiaux à l'investissement et à l'innovation (G<sup>i3</sup>) est l'une des principales pratiques d'incitatifs au Canada et compte plus de 160 professionnels. Nous travaillons avec de nombreux contribuables, allant des particuliers et des entreprises privées aux multinationales canadiennes et mondiales, pour les conseiller et les soutenir dans leurs obligations de conformité en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*<sup>1</sup> et pour les aider à déterminer et à demander des incitatifs au titre de la RS&DE et d'autres incitatifs gouvernementaux au Canada et, avec l'aide de nos cabinets membres, dans d'autres pays.

---

<sup>1</sup> LRC 1985, c. 1 (5<sup>e</sup> suppl.), telle que modifiée, ci-après appelée « la Loi ». Les articles mentionnés aux présentes renvoient à la Loi.

Le programme de RS&DE a été la pierre angulaire du soutien fédéral aux activités de recherche et développement (R-D) au Canada, offrant des incitatifs fiscaux au moyen de déductions dans le calcul du revenu et de crédits d'impôt à l'investissement (CII). Bien que le programme de RS&DE soit une source importante de soutien, nous reconnaissons que les entreprises bénéficient également de nombreux programmes d'encouragements directs à la R-D par l'entremise de plateformes comme le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI), les agences de développement régional et le Service des délégués commerciaux. Ces programmes ont joué un rôle clé pour favoriser l'innovation et la croissance des entreprises, le PARI à lui seul ayant fourni un financement de 489,4 millions de dollars à plus de 3 400 petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes en 2022-2023<sup>2</sup>.

Bien que le programme de RS&DE du Canada soit généreux, le Canada continue d'accuser un retard vis-à-vis les pays du G7 en termes de dépenses en R-D en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)<sup>3</sup>. Or, le contexte mondial de la R-D évolue rapidement, créant des défis en Amérique du Nord. La part du Canada dans les dépenses mondiales en R-D diminue, ce qui souligne la nécessité pour le Canada de devenir le premier choix pour les investissements en R-D à l'échelle mondiale. Reconnaisant cette tendance, le gouvernement fédéral a exprimé son engagement à examiner et à moderniser le programme de RS&DE afin d'assurer son efficacité à encourager la R-D qui profite au Canada.

Au cours des dernières années, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a pris des mesures pour améliorer l'expérience en matière de service des entreprises participant au programme de RS&DE. Ainsi, l'ARC a amélioré l'accessibilité en ligne, publié des lignes directrices simplifiées sur l'admissibilité et mis en place un outil interactif d'autoévaluation et d'apprentissage. L'ARC a également mis en œuvre un nouveau système national de charge de travail afin d'améliorer l'uniformité, l'efficacité et la qualité des examens des demandes. De plus, des efforts de vérification visent à traiter les activités à risque élevé et la non-conformité afin de maintenir l'équité et l'intégrité du programme de RS&DE. Toutefois, malgré ces efforts de la part de l'ARC, certains contribuables continuent de s'inquiéter du manque de prévisibilité, de rapidité et de rentabilité dans la prestation des crédits d'impôt pour la RS&DE, ce qui a donné lieu à un appel à l'action au gouvernement pour qu'il prenne des mesures afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Dans le budget fédéral de 2022<sup>4</sup>, le gouvernement canadien a annoncé son intention d'entreprendre un examen complet du programme de RS&DE et le ministère des Finances a lancé des consultations le 31 janvier 2024 sollicitant des commentaires sur la façon d'améliorer le programme de RS&DE. Nous comprenons que ces consultations sont axées sur des **améliorations sans incidence sur les coûts** qui apporteront un meilleur soutien aux entreprises innovantes et créeront des possibilités économiques pour les Canadiens. Compte tenu de l'état actuel de l'économie canadienne et sachant que le Canada fait face à des défis année après année en ce qui concerne sa productivité et le manque d'investissement

---

<sup>2</sup> Canada, Ministère des Finances, « [Document de consultation sur la recherche scientifique et le développement expérimental](#) », par. 3.

<sup>3</sup> Statistique Canada, [Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, 2021 \(données finales\), 2022 \(données provisoires\) et 2023 \(perspectives\)](#) », diffusion le 22 décembre 2023. Voir également les indicateurs et l'analyse publiés sur le portail INNOTAX de l'OCDE, comme le tableau sur la [Générosité des incitatifs fiscaux à la R et D](#), pour un aperçu de l'évolution du Canada par rapport aux autres pays de l'OCDE de 2000 à 2023.

<sup>4</sup> Canada, Ministère des Finances, Budget de 2022, Plan budgétaire, 7 avril 2022, p. 63.

dans la R-D, le gouvernement devrait réexaminer si des investissements supplémentaires dans le régime canadien de R-D serviront efficacement notre économie et notre pays.

Dans notre mémoire, nous fournissons des recommandations et des propositions pour améliorer la législation sur la RS&DE et l'administration du programme, tout en tenant compte de la neutralité des coûts, afin de nous assurer que le programme de RS&DE demeure un catalyseur essentiel de l'innovation des entreprises et de la croissance économique au Canada.

À notre avis, il est donc fondamental de reconnaître que, bien qu'il soit louable d'avoir un programme de RS&DE, la réussite de sa mise en œuvre dépend de son utilisation et de son adoption efficaces par les contribuables. Sans un système qui incite efficacement les contribuables, l'intensité de la R-D du Canada continuera de se classer sous la moyenne du G7.

### **Recommandations sur le programme de RS&DE à prendre en considération**

À l'annexe 1, nous avons fourni des commentaires sur chaque question clé posée par le ministère des Finances aux fins des consultations.

Nous aimerions tout d'abord souligner les points importants suivants :

- La politique fiscale du Canada doit jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la productivité et de la compétitivité mondiale du Canada. La clé pour y parvenir est de créer un écosystème fiscal qui favorise l'innovation, attire les investissements et maintient un budget équilibré. Grâce à une combinaison d'impôts des sociétés, d'impôts des particuliers et de taxes indirectes, le fardeau fiscal peut être réparti équitablement entre différents secteurs de l'économie, tout en favorisant simultanément la croissance économique au moyen d'incitatifs fiscaux et d'allocations ciblés.
- Nos recommandations sont fondées sur la reconnaissance du fait que les entreprises à forte croissance sont les principaux moteurs de la productivité et de l'innovation au Canada. Par conséquent, il est impératif que le gouvernement accorde la priorité aux politiques fiscales qui soutiennent activement la croissance de ces entreprises. Lors de la formulation de telles politiques, il est essentiel d'envisager des incitatifs qui favorisent la croissance des entreprises, et ce, quels que soient la taille, le type, le secteur ou l'emplacement de l'entreprise.
- À cette fin, le gouvernement devrait explorer divers incitatifs qui encouragent spécifiquement la croissance et la productivité des entreprises. Assurer l'accessibilité aux entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs crée un environnement garantissant des conditions équitables qui permettent à toutes les entreprises d'investir dans la R-D, d'attirer, de développer et de maintenir en poste des travailleurs qualifiés, ainsi que de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale de manière durable pour les décennies à venir.
- La rationalisation du programme de RS&DE est un aspect essentiel de l'amélioration de l'écosystème fiscal du Canada. Le fait de simplifier le processus de demande de RS&DE, réduire le fardeau administratif et fournir des lignes directrices supplémentaires plus claires créera une prévisibilité au sein du programme, ce qui est essentiel pour les investisseurs et les entrepreneurs, encourageant ainsi une plus grande participation des entreprises et réduisant les obstacles à l'attraction d'investissements étrangers directs dans la R-D canadienne.

- De plus, une plus grande transparence et une plus grande cohérence dans les processus d'évaluation et de prise de décisions du programme inspireront confiance aux entreprises et favoriseront une culture d'innovation et d'investissement. **Les entreprises ont besoin de prévisibilité.** Elles doivent bien comprendre comment et quand le gouvernement les appuiera, ou non, afin de prendre les décisions d'investissement nécessaires.

Bien que le programme de RS&DE ait été et demeure une source utile de soutien pour les activités de R-D au Canada, il est important de reconnaître qu'il n'est peut-être pas la seule solution pour relever les défis persistants du Canada en matière de productivité.

Le Canada connaît actuellement une période de croissance lente du PIB et de baisse de la productivité sur le marché du travail. Pour faire face à la crise économique actuelle, nous reconnaissons qu'il est essentiel de mettre en œuvre des mesures décisives et rentables.

Plusieurs considérations clés appuient la nécessité d'une approche à plusieurs volets pour améliorer la productivité et le régime de R-D du Canada :

- Tout en réexaminant le caractère remboursable des crédits d'impôt pour la RS&DE pour les entités autres que les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) afin d'attirer des investissements étrangers et de maintenir la compétitivité mondiale du programme canadien de la RS&DE, rajuster la limite annuelle des dépenses de RS&DE de 3 millions de dollars à 5 millions de dollars pour les SPCC afin de les aligner sur les exigences opérationnelles actuelles et les besoins de croissance futurs.
- Tenir compte du fait que les nouvelles règles du Pilier Deux pourraient avoir une incidence importante sur l'accessibilité aux crédits d'impôt non remboursables pour la RS&DE et limiter l'efficacité du programme de RS&DE pour de nombreux grands demandeurs au Canada.
- Rétablir les dépenses en capital en tant que dépenses de RS&DE admissibles, car les entreprises canadiennes doivent investir dans de nouvelles installations pour être plus productives et chercher des moyens d'améliorer leurs processus pour demeurer concurrentielles sur le marché grâce à la RS&DE.
- Moderniser la définition des activités de RS&DE dans la Loi en supprimant l'exclusion pour la production commerciale<sup>5</sup> et en ne s'appuyant plus sur le critère de common law élaboré par la jurisprudence pour l'admissibilité, qui est peut-être devenu trop restrictif au fil du temps, pour assurer la pertinence et la clarté.
- Favoriser la collaboration entre le milieu universitaire et l'industrie au moyen d'incitatifs supplémentaires pour les entreprises engagées dans des projets collaboratifs de R-D.
- Simplifier et rationaliser le processus de demande, en particulier pour les entreprises en démarrage et les PME, afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer la prévisibilité.
- Rehausser l'efficacité et l'efficacité globales du programme de RS&DE en améliorant l'administration du programme, en simplifiant les processus de tri et de traitement des demandes, en passant à un examen des processus de RS&DE par rapport à un examen des demandes, en améliorant les délais d'obtention des CII pour la RS&DE et les méthodes de règlement des demandes.

---

<sup>5</sup> Le sous-alinéa (i) de la définition d'« activités de RS&DE » du paragraphe 248(1) de la Loi.

- Améliorer la complémentarité et la coordination avec d'autres programmes de financement, en réduisant les chevauchements et en harmonisant les critères d'admissibilité et les processus de demande.
- Explorer d'autres mesures, comme un régime privilégié des brevets, pour appuyer la conservation de la propriété intellectuelle (PI) au Canada et réduire les coûts d'obtention des brevets pour les entreprises canadiennes. Nous avons formulé des commentaires au sujet d'un régime privilégié des brevets dans un mémoire distinct, en réponse à d'autres consultations en cours.
- Assurer une utilisation optimale des ressources du programme de RS&DE, sans incidence sur les coûts, en évaluant les recoupements avec d'autres programmes de financement, en réaffectant les fonds des programmes fédéraux sous-performants pour améliorer le programme de RS&DE et en favorisant la collaboration et la coordination avec d'autres programmes de financement gouvernementaux afin de maximiser les ressources et d'éviter le doublement des efforts.
- Fournir des lignes directrices et des exemples plus clairs, simplifier les critères d'admissibilité et harmoniser les processus en matière de déclaration afin d'encourager une plus grande participation, en particulier de la part des petites entreprises et des entreprises en démarrage.

Bien que le programme de RS&DE encourage les investissements en R-D, il se peut que cela ne se traduise pas directement par une amélioration de la productivité dans tous les secteurs de l'économie. L'amélioration de la productivité nécessite une approche intégrée qui comprend des investissements dans l'adoption des technologies, le développement des compétences, l'amélioration des processus et la diffusion de l'innovation. **En se concentrant uniquement sur les investissements en R-D, le Canada risque de négliger d'autres facteurs qui ont une incidence importante sur la productivité, comme le manque d'efficacité dans les processus de production, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les compétences de la main-d'œuvre.**

Le programme de RS&DE du Canada est principalement axé sur le soutien des activités de R-D, ce qui ne s'attaque peut-être pas directement aux facteurs plus larges qui influent sur les problèmes de productivité persistants du Canada. Une approche plus globale qui tient compte de ces facteurs est essentielle à l'obtention de gains de productivité durables. Nous croyons que cela pourrait être réalisé en faisant des investissements ciblés dans les programmes de développement des compétences et de formation, en favorisant l'adoption des technologies et la diffusion de l'innovation, en favorisant la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire et le gouvernement, et en mettant en œuvre des réformes réglementaires et politiques pour éliminer les obstacles et encourager la concurrence, l'innovation et la croissance de la productivité.

Il est également important de reconnaître le décalage entre les investissements en R-D et les gains tangibles en matière de productivité et de commercialisation. Les activités de R-D ont souvent une longue période de gestation avant que les résultats de la recherche ne soient commercialisés et intégrés aux processus de production. Le fait de s'appuyer uniquement sur le programme de RS&DE pourrait ne pas fournir les améliorations immédiates de la productivité dont le Canada a besoin de toute urgence. Par conséquent, une approche globale qui envisage des mesures à court et à long terme peut être nécessaire pour assurer des gains de productivité rapides et durables.

Le Canada doit tenir compte de sa position sur le marché mondial et déterminer les domaines où il a aujourd'hui un avantage comparatif et des occasions stratégiques pour obtenir rapidement des avantages

comparatifs futurs. Bien que le programme de RS&DE puisse appuyer les efforts de R-D, il n'est peut-être pas suffisant pour relever des défis plus vastes en matière de compétitivité. Une approche ciblée sur l'amélioration de la productivité dans des secteurs ou des industries spécifiques, alignée sur nos avantages comparatifs, est essentielle pour améliorer la compétitivité mondiale du Canada.

Ces recommandations sont essentielles à la réussite et à la prospérité continues des entreprises canadiennes. Par conséquent, nous exhortons le gouvernement à mettre en œuvre ces améliorations afin de créer un environnement qui appuie la croissance et la compétitivité des entreprises canadiennes.

Nous avons fourni plus de détails sur chacune de ces questions, ainsi que sur les questions précises du ministère des Finances dans le cadre du processus de consultation officiel, à l'annexe 1.

**Nous sommes déterminés à jouer un rôle clé dans l'élaboration de l'avenir du Canada** et nous espérons que nos recommandations vous fourniront des conseils utiles dans le cadre de votre examen des meilleures façons de mettre en œuvre des améliorations sans incidence sur les coûts au programme de RS&DE.

Nous serions heureux de vous rencontrer ou de rencontrer d'autres représentants du ministère des Finances pour discuter plus longuement de nos points de vue.

Nous consentons à la divulgation de nos commentaires en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et une copie de notre mémoire sera disponible sur notre site web à l'adresse [www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca).

Veuillez agréer nos sincères salutations.



**Rob Jeffery, CPA, CA**

Leader national de la politique fiscale

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

## ANNEXE 1 - Consultations sur le Programme de RS&DE du Canada

### Réponses aux principales questions à examiner

#### 1. Comment le programme de RS&DE peut-il demeurer efficace pour soutenir les investissements en R-D de tous les types d'entreprises au Canada? Comment le programme de RS&DE peut-il mieux soutenir la croissance et la réussite d'entreprises canadiennes à forte intensité de R-D à l'avenir?

Le programme de RS&DE du Canada joue un rôle central en incitant les entreprises à investir dans la R-D au Canada, ce qui donne lieu à des avancées scientifiques et technologiques, à une productivité accrue et à une croissance économique. Cependant, il y a plusieurs domaines où le programme peut être amélioré afin de mieux soutenir l'économie canadienne et d'encourager les entreprises à mener des activités de R-D à l'intérieur de nos frontières et à accroître les investissements étrangers au Canada.

Compte tenu de l'importance du programme de RS&DE, nous croyons que le ministère des Finances devrait intervenir de façon proactive pour améliorer l'administration du programme, en établissant un équilibre entre le fardeau administratif pour les demandeurs et le maintien de l'intégrité du système fiscal.

Bien que les autorités fiscales puissent jouer un rôle important dans l'administration du programme de RS&DE, elles ne peuvent pas s'attaquer seules à tous les problèmes.

Pour s'assurer que le programme de RS&DE demeure efficace, le ministère des Finances devrait prendre les devants en publiant des documents d'orientation mis à jour (par exemple, des notes explicatives améliorées accompagnant toute modification législative) qui cadrent avec l'intention du législateur d'encourager la R-D<sup>6</sup>. Ce faisant, le ministère des Finances peut aider à améliorer l'administration du programme de RS&DE de concert avec l'ARC afin de s'assurer qu'il offre les avantages escomptés aux contribuables et qu'il encourage tous les types d'entreprises à investir dans la R-D au Canada.

#### Amélioration de l'efficacité et du soutien du programme de RS&DE pour les entreprises canadiennes

##### *Informations clés :*

Dans l'ensemble, nous croyons que le programme de RS&DE a le potentiel d'être un programme très avantageux pour l'économie canadienne dans son ensemble. Toutefois, certaines études révèlent que les dépenses canadiennes en R-D en pourcentage du PIB sont inférieures à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qu'elles diminuent plutôt qu'elles n'augmentent depuis le début des années 2000<sup>7</sup>.

Pour que le programme appuie efficacement les investissements en R-D au Canada, nous recommandons que le gouvernement envisage de le mettre à jour pour l'aligner sur les besoins et la dynamique de notre

---

<sup>6</sup> Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, le ministère des Finances a publié plusieurs documents d'orientation détaillant les objectifs et l'intention de chaque programme de soutien et leur finalité.

<sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec, « [Dépenses intra-muros de R et D \(DIRD\) en pourcentage du PIB, Québec, Ontario, pays de l'OCDE, Union européenne, G7 et certains pays hors OCDE](#) », 30 janvier 2023.

économie actuelle, tout en reconnaissant les bases solides sur lesquelles le programme de RS&DE a été élaboré.

Bien que la structure actuelle du programme ait ses mérites, il est essentiel de s'assurer que ce programme demeure pertinent, concurrentiel par rapport aux autres pays de l'OCDE et efficace pour soutenir les investissements en R-D et favoriser l'innovation dans le contexte commercial en évolution rapide d'aujourd'hui.

*Nos recommandations :*

- **Revoir le caractère remboursable du crédit d'impôt pour les entités autres que les SPCC et le taux du crédit d'impôt :** les entreprises doivent avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée, aux marchés financiers et aux clients, ainsi qu'à un soutien à la transformation opérationnelle incluant la R-D. Compte tenu de la mobilité des personnes et des projets sur le marché mondial, les entreprises ont des options mondiales pour relever ces défis. La décision d'investir à un endroit particulier dans le monde dépendra de plusieurs facteurs, dont l'un est le soutien direct du gouvernement à l'innovation des entreprises. En instaurant une plus grande possibilité de remboursement des incitatifs à la RS&DE, y compris pour les investisseurs étrangers, le Canada offrira un avantage distinct par rapport à plusieurs autres régimes fiscaux de R-D et créera un régime de R-D extrêmement concurrentiel. Il convient de noter que de nombreux autres pays offrent des taux de crédit d'impôt pour la R-D concurrentiels qui pourraient attirer les investissements étrangers<sup>8</sup>. Dans la mesure où les entités sont par ailleurs imposables, au fil du temps, un tel changement représente une source efficace de financement pour les sociétés, car les crédits d'impôt à l'investissement seraient disponibles pour compenser l'impôt sur le revenu exigible au Canada.
- **Rajuster immédiatement les seuils actuels visant la limite annuelle des dépenses de RS&DE :** pour demeurer concurrentiel, le gouvernement devrait immédiatement rajuster les seuils qui déterminent la limite annuelle de dépenses de RS&DE afin de les harmoniser avec les exigences actuelles des entreprises axées sur la R-D. Cette modification devrait à l'avenir tenir compte de l'inflation et offrir un soutien accru aux entreprises canadiennes qui prennent de l'expansion ou se préparent à une croissance future :
  - À tout le moins, il faut réexaminer la limite annuelle de dépenses de 3 millions de dollars pour les SPCC, qui est maintenant en place depuis plus de 15 ans, afin de refléter les réalités des coûts réels de la recherche industrielle.
  - À tout le moins, il faut réexaminer le capital imposable de 50 millions de dollars utilisé au Canada pour déterminer la limite annuelle de dépenses de 3 millions de dollars, qui est maintenant en place depuis plus de 15 ans, afin de refléter les réalités auxquelles font face les entreprises

---

<sup>8</sup> La France offre un crédit d'impôt pour les activités de R-D équivalant à 30 % de la première tranche de 100 millions d'euros de dépenses admissibles au titre de la R-D engagées au cours de l'année d'imposition, et le taux est réduit à 5 % pour les dépenses admissibles en R-D excédant ce montant. L'Australie offre une compensation fiscale non remboursable de 38,5 % aux grandes entreprises et une compensation fiscale remboursable de 43,5 % aux PME (chiffre d'affaires regroupé de moins de 20 millions de dollars australiens). L'Allemagne et le Danemark offrent un crédit d'impôt de 25 % au titre de la R-D. Voir Deloitte US, [Survey of global investment and innovation incentives](#), octobre 2020; portail [INNOTAX de l'OCDE](#).

- aujourd'hui (par exemple, le besoin d'un financement important pour prendre de l'expansion et étendre leurs activités).
- Il faut réexaminer la nécessité d'appliquer les limites susmentionnées en ce qui concerne la capacité d'accéder aux CII bonifiés ou remboursables sur une base de sociétés associées.
  - **Tenir compte de l'incidence des nouvelles règles du Pilier Deux** : les nouvelles règles du Pilier Deux pourraient avoir une incidence importante sur l'accessibilité aux crédits d'impôt non remboursables pour la RS&DE et pourraient limiter l'efficacité du programme de RS&DE pour de nombreuses grandes entreprises au Canada. Le gouvernement doit tenir compte du fait que son programme actuel de RS&DE et ses crédits d'impôt non remboursables pour la RS&DE peuvent devenir non pertinents pour les organisations assujetties aux règles du Pilier Deux. Sans accès aux incitatifs à la RS&DE au Canada en raison de l'incidence du Pilier Deux, les entreprises envisageront d'autres pays où le régime de R-D est mieux adapté aux règles du Pilier Deux.
  - **Améliorer la prévisibilité en simplifiant et en rationalisant le processus de demande** : le processus actuel de demande de crédit d'impôt et de décaissement pour la RS&DE est complexe et chronophage. La simplification de ce processus aiderait les entreprises, en particulier les entreprises en démarrage ou les entités qui ont un besoin urgent de financement pour leurs projets de R-D, à tirer pleinement parti du programme et à soutenir leurs efforts d'innovation. Le programme de RS&DE devrait continuer de mettre l'accent sur la réduction du fardeau administratif et la publication de lignes directrices plus claires pour encourager une plus grande participation des entreprises. La simplification du processus de demande, la normalisation des exigences en matière de documentation et l'amélioration des voies de communication avec l'ARC permettraient aux entreprises de présenter une demande plus facilement et de bénéficier du programme.
  - **Adapter le soutien pour les entreprises en démarrage et les PME** : les entreprises en démarrage et les PME sont souvent confrontées à des défis uniques pour accéder à un financement pour les activités de R-D. De plus, le capital-risque ou le financement bancaire n'est pas toujours disponible pour les entreprises en démarrage. Des incitatifs fiscaux améliorés spécialement adaptés à ces entreprises et un processus de demande simplifié pour les aider à tirer pleinement parti du programme et à soutenir leurs efforts d'innovation devraient être envisagés dans le cadre du programme de RS&DE. Une autre solution serait de permettre aux PME et aux entreprises en démarrage de faire préapprouver leurs demandes pour la RS&DE sans examen plus approfondi pendant deux ou trois ans, comme c'est le cas pour le programme « Advanced Assurance » du Royaume-Uni<sup>9</sup>. Ce type de service aiderait les entreprises en démarrage et les PME à surmonter les contraintes financières et favoriserait l'innovation.
  - **Rétablir les dépenses en capital en tant que dépenses de RS&DE admissibles** : dans le contexte de l'effort mondial de décarbonation de l'économie et pour s'attaquer aux problèmes de productivité du Canada, les entreprises investiront dans de nouvelles installations et chercheront des moyens d'améliorer leurs processus et de demeurer concurrentielles sur le marché, ce qui pourrait nécessiter

---

<sup>9</sup> Voir Royaume-Uni, [Research and Development \(R&D\) tax relief advance assurance](#).

des activités de RS&DE. Le ministère des Finances devrait envisager de rétablir les dépenses en capital en tant que dépenses de RS&DE admissibles, dans la mesure où ces dépenses en capital ne sont pas traitées au moyen d'autres incitatifs fiscaux, comme les divers crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre. Plusieurs pays tiennent compte des dépenses en capital dans leur régime de R-D<sup>10</sup>. Le retrait des dépenses en capital du régime de RS&DE n'a pas permis de tenir compte du fait que des investissements en capital sont nécessaires pour réaliser des activités de R-D au Canada et que d'importants secteurs ont nettement été désavantagés en raison de ce changement. Ce changement important dans le régime de RS&DE du Canada n'a peut-être pas contribué à maintenir la productivité de notre pays.

- **Améliorer davantage le programme afin de favoriser une collaboration accrue entre le milieu universitaire et l'industrie** : encourager la collaboration entre les entreprises à forte intensité de R-D et les établissements universitaires peut mener à l'innovation, au transfert des connaissances et à la commercialisation des innovations développées par les établissements universitaires. Le programme de RS&DE pourrait offrir des incitatifs supplémentaires à la RS&DE aux entreprises qui participent à des projets de R-D en collaboration avec des universités ou des organismes de recherche, favorisant ainsi une culture de collaboration et d'innovation entre les secteurs privé et public.
  - Nous recommandons que le gouvernement canadien envisage d'adopter des mesures d'encouragements fiscaux semblables à celles offertes par l'Ontario, le Québec et le Manitoba pour appuyer les collaborations scientifiques entre l'industrie et les organismes de recherche<sup>11</sup>. Ces provinces offrent des incitatifs fiscaux bonifiés propres à la RS&DE afin d'encourager la collaboration entre le secteur privé et les universités ou les organismes de recherche. Le Québec et le Manitoba offrent un crédit entièrement remboursable sur un pourcentage majoré des paiements versés aux instituts de recherche admissibles, et le crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche offre un crédit d'impôt remboursable de 20 % pour les dépenses admissibles en activités de RS&DE menées en Ontario en vertu d'un contrat avec des instituts de recherche admissibles, avec un plafond annuel de 20 millions de dollars.
  - Nous recommandons que le gouvernement évalue et considère les approches du Québec, du Manitoba et de l'Ontario pour inciter la collaboration entre le milieu universitaire et l'industrie. L'adoption d'une approche incitative similaire enverrait un message clair au secteur privé pour qu'il collabore avec les organisations universitaires, ce qui entraînerait une augmentation de l'innovation, une croissance économique et des avantages mutuels pour tous les intervenants concernés.

---

<sup>10</sup> Par exemple, l'Australie, le Royaume-Uni et le Mexique tiennent compte des dépenses en capital ou des outils et logiciels utilisés pour effectuer de la R-D ou des essais expérimentaux. Voir Deloitte US, [Survey of global investment and innovation incentives](#), octobre 2020.

<sup>11</sup> La France a également un programme similaire : [Tax credit for collaborative research - Crédit d'impôt collaborations de recherche \(CICo\)](#).

## 2. Quelles améliorations à la définition de la RS&DE, aux critères d'admissibilité du programme ou à l'architecture globale du programme devraient être envisagées?

L'évaluation et l'amélioration de la définition de la RS&DE, des critères d'admissibilité du programme et de son architecture globale sont essentielles pour assurer l'efficacité du programme de RS&DE du Canada et sa compétitivité pour attirer des investissements au Canada.

### Modernisation de la définition de la RS&DE

#### *Informations clés :*

La définition de la RS&DE au Canada, ainsi que dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, est largement fondée sur le *Manuel de Frascati*<sup>12</sup>. Élaboré à l'origine en 1963 par des experts des pays membres de l'OCDE, le *Manuel de Frascati* est devenu la norme pour les enquêtes sur la R-D et la collecte de données dans le monde entier. Cette définition vise à aider les entreprises à mettre au point de nouveaux produits et procédés grâce au développement expérimental, réalisant ainsi un avancement technologique.

La définition des activités de RS&DE a été introduite dans la Loi en 1985, lorsque l'expression « développement expérimental » (DE) a été ajoutée à la définition de recherches scientifiques<sup>13</sup>. En 1998, la définition des activités de RS&DE dans la Loi a été révisée afin de fournir une plus grande clarté et des orientations aux entreprises et de veiller à ce que les activités admissibles soient axées sur les avancements scientifiques et technologiques, ainsi que sur le développement expérimental. Depuis, la définition a fait l'objet de révisions et de clarifications mineures pour aborder des problèmes et des défis spécifiques auxquels sont confrontées les entreprises.

À mesure que les sciences et les technologies continuent d'évoluer rapidement, force est de reconnaître que la définition actuelle de la RS&DE pourrait ne pas englober pleinement toutes les activités de R-D admissibles effectuées au Canada.

Le gouvernement doit évaluer l'alignement de la définition sur les objectifs économiques et les défis pour au moins les 25 à 30 prochaines années et veiller à ce que la définition de la RS&DE soit mise à jour pour tenir compte de l'évolution du contexte technologique, des nouveaux défis auxquels font face les entreprises canadiennes au 21<sup>e</sup> siècle et de la façon dont le Canada peut demeurer concurrentiel par rapport aux définitions de la R-D dans d'autres pays de l'OCDE.

#### *Nos recommandations :*

- **Aligner la définition de la RS&DE sur les normes internationales actuelles**, comme la dernière édition du *Manuel de Frascati*, afin d'assurer l'uniformité et la compétitivité du régime de RS&DE du Canada :
  - Comme il a été mentionné ci-dessus, plusieurs pays, dont le Canada et le Royaume-Uni, ont adopté une définition similaire de la R-D fondée sur le *Manuel de*

---

<sup>12</sup> OCDE (2015), *Manuel de Frascati 2015 : Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation*, Paris, Éditions OCDE, 2015.

<sup>13</sup> Avant les documents budgétaires de mai 1985, la Loi faisait référence à la « recherche scientifique » et au « développement ». Voir Canada, Ministère des Finances, « Pour assurer le renouveau économique », Documents budgétaires, 23 mai 1985.

*Frascati* continue d'être pertinent au 21<sup>e</sup> siècle, car il joue un rôle fondamental dans la politique gouvernementale en fournissant des définitions et des classifications des activités de R-D, facilitant ainsi les discussions portant sur la politique scientifique et technologique. La dernière édition du *Manuel de Frascati* (2015) intègre des révisions visant à tenir compte de la complexité du paysage de la recherche et de l'innovation et de la mondialisation de la R-D. Certaines modifications ont été apportées pour tenir compte des changements culturels et de l'évolution du vocabulaire dans la définition de la R-D, en particulier dans le contexte du développement expérimental, afin qu'elle reste pertinente et applicable. Compte tenu de l'évolution constante du paysage de la R-D, le gouvernement devrait moderniser la définition de la RS&DE pour s'assurer qu'elle est conforme aux normes internationales les plus récentes, y compris la dernière édition du *Manuel de Frascati* (2015), et pour en assurer la cohérence, la pertinence et la compétitivité avec les autres pays de l'OCDE.

- Il ne suffit pas d'aligner la définition de la RS&DE sur les normes internationales actuelles pour demeurer concurrentiel à l'avenir. Le ministère des Finances doit également mettre en œuvre un processus d'examen et de mise à jour périodiques de la définition de la RS&DE afin d'éviter qu'elle ne devienne désuète et de maintenir son efficacité à soutenir les activités de R-D au Canada et la compétitivité avec les autres pays de l'OCDE. En mettant en œuvre ces recommandations, le gouvernement peut s'assurer que la définition de la RS&DE demeure à jour, inclusive et appuie la diversité des activités de R-D au pays et qu'elle pourrait attirer des investissements étrangers au Canada.
- **Reconnaître les domaines émergents d'innovation** : la modernisation de la définition de la RS&DE peut aider le gouvernement à encourager et à soutenir les nouveaux domaines d'innovation, comme l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, la biotechnologie, la génomique ou la bio-informatique, qui progressent rapidement et ont le potentiel de stimuler la croissance économique future du Canada. Selon la définition actuelle, les activités de RS&DE s'entendent d'une « investigation ou recherche systématique d'ordre scientifique ou technologique, effectuée par voie **d'expérimentation ou d'analyse** ». La réalisation d'activités de R-D uniquement au moyen « d'expérimentation ou d'analyse » peut ne pas convenir à de nouveaux domaines d'innovation. En mettant à jour la définition afin d'inclure spécifiquement de nouvelles façons de mener des activités de R-D, comme le **développement virtuel ou basé sur des simulations**, le gouvernement peut inclure explicitement ces nouveaux domaines et fournir un soutien ciblé aux entreprises actives dans ces domaines.
- **Reconnaître l'importance de l'optimisation et de l'amélioration continue** dans le développement de produits ou de procédés pendant la production commerciale afin de demeurer concurrentiel sur le marché mondial :
  - L'optimisation et l'amélioration continue des produits et des procédés sont essentielles pour apporter des solutions sur le marché et aider les entreprises à devenir plus productives et à rester compétitives. Toutefois, l'admissibilité des activités de RS&DE liées à l'optimisation et à l'amélioration continue des produits et des procédés dans un contexte de fabrication est très

- souvent contestée par l'ARC. Cela est attribuable à l'exclusion spécifique de la définition de RS&DE dans la Loi concernant la « production commerciale »<sup>14</sup>.
- Le gouvernement devrait envisager de supprimer l'exclusion de la « production commerciale » dans la définition des activités de RS&DE dans la Loi et d'y introduire des dispositions qui clarifient les types de travaux qui peuvent être demandés en ce qui concerne l'optimisation et l'amélioration continue pendant les cycles de production. Cette mise à jour est nécessaire pour s'assurer que les activités novatrices qui sont essentielles afin que les fabricants maintiennent ou augmentent leur part de marché sont incluses dans la définition de la RS&DE. Reconnaître la valeur de l'amélioration continue pour proposer des solutions sur le marché favorisera un environnement commercial plus innovateur et concurrentiel et permettra de tirer parti de l'amélioration des gains de productivité.
  - **Interprétation jurisprudentielle de la définition de la RS&DE au Canada :** même si la définition de la RS&DE est prévue dans la Loi, elle est interprétée depuis de nombreuses années par les tribunaux. La définition actuelle de la RS&DE dans la Loi doit être lue à la lumière de toute la jurisprudence relative à cette définition. Si aucune modification n'est apportée à la définition prévue dans la Loi, les tribunaux suivront le même courant dans son interprétation. Lorsque les tribunaux examinent l'admissibilité des activités de RS&DE, ils s'appuient toujours sur l'affaire *Northwest Hydraulic*<sup>15</sup>. Dans cette décision, le juge Bowman a établi un test comportant cinq questions pour déterminer si la définition de la RS&DE dans la Loi a été satisfaite. Le test original en cinq questions pour déterminer l'admissibilité à la RS&DE, qui a été conçu il y a plus de 20 ans, pourrait ne plus être adéquat dans le contexte actuel de la R-D au Canada. Par conséquent, le gouvernement devrait réévaluer si les critères de base en common law pour déterminer l'admissibilité, qui comprennent ces cinq questions, sont toujours pertinents dans le contexte actuel. Si aucune modification n'est apportée à la définition de la RS&DE dans la Loi, les tribunaux continueront de l'interpréter en fonction de la décision *Northwest Hydraulic*. Étant donné que les critères ont été établis en 1998 et qu'ils s'inspiraient en grande partie de la *Circulaire d'information 86-AR3*, maintenant archivée, qui a été élaborée à la suite de consultations auprès des parties prenantes, il est essentiel de les revoir et de les mettre à jour pour tenir compte de l'évolution du contexte de la R-D au Canada et pour assurer la cohérence et la pertinence dans la détermination de l'admissibilité à la RS&DE.
  - **Simplifier les critères d'admissibilité, en particulier pour les PME :** le programme de RS&DE pourrait bénéficier de critères d'admissibilité simplifiés pour les petites entreprises et les entreprises en démarrage. Réduire la complexité du processus de demande d'encouragements fiscaux à la RS&DE pour les PME permettrait à ces entreprises de mieux comprendre et de satisfaire plus facilement aux exigences, encourageant ainsi une plus grande participation.
  - **Prendre en compte la recherche interdisciplinaire et collaborative :** de nombreux projets de recherche font appel aujourd'hui à une collaboration interdisciplinaire, où différents domaines de la

---

<sup>14</sup> Sous-alinéa (i) de la définition de « activités de RS&DE » au paragraphe 248(1) de la Loi : « la production commerciale d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, et l'utilisation commerciale d'un procédé nouveau ou amélioré ».

<sup>15</sup> *Northwest Hydraulic Consultants Ltd. c. La Reine*, (1998) 52 D.T.C. 1839 (CCI).

science et d'expertise s'unissent pour résoudre des problèmes complexes. La modernisation de la définition de la RS&DE en tenant compte de la nature collaborative de la recherche peut clarifier la façon dont les entreprises engagées dans de tels projets peuvent accéder au soutien. Cela encouragera la collaboration entre le milieu universitaire, l'industrie et le gouvernement, menant à des solutions novatrices et à une augmentation des activités de R-D.

- **Clarifier les limites et aborder les défis propres à l'industrie** : indépendamment du fait que des améliorations soient apportées ou non à la définition de la RS&DE, il est essentiel que le ministère des Finances, en collaboration avec l'ARC, fournisse des lignes directrices plus claires et des exemples pour aider les entreprises à déterminer si leurs activités sont admissibles à titre de la RS&DE. Encore une fois, la prévisibilité des incitatifs à la RS&DE est primordiale pour les entreprises. Par le passé, des lignes directrices sur l'admissibilité propres à une industrie ou un secteur ont été publiées afin de fournir aux demandeurs et à l'ARC des renseignements sur les activités de RS&DE admissibles pour une industrie particulière. Ces lignes directrices ont été publiées en collaboration avec des experts de l'industrie et l'ARC et étaient disponibles pour clarifier les limites et aborder les défis propres à l'industrie. Cette initiative devrait être réexaminée. Cela réduirait l'ambiguïté, améliorerait l'uniformité du processus de demande et d'évaluation et offrirait une plus grande certitude quant aux résultats des demandes. Certaines industries, comme la technologie de l'information ou la biotechnologie, peuvent faire face à des défis uniques pour satisfaire aux critères d'admissibilité actuels à la RS&DE. Le gouvernement pourrait envisager d'amorcer des réunions avec des groupes de l'industrie afin de mieux comprendre leurs besoins particuliers en matière d'innovation et leurs régimes de réglementation et d'envisager des lignes directrices ou des ajustements propres à l'industrie pour assurer un traitement juste et équitable dans divers secteurs.

### 3. Comment le programme de RS&DE complète-t-il la série existante de programmes de soutien à la R-D au Canada? Comment est-il possible d'améliorer cette complémentarité?

Comme l'a mentionné le gouvernement, le programme de RS&DE du Canada joue un rôle crucial dans le soutien de la R-D et de l'innovation au Canada<sup>16</sup>.

En tant que crédit d'impôt **et non en tant que programme discrétionnaire**, le programme de RS&DE est disponible pour tous les contribuables qui répondent à ses exigences – **il est donc universellement accessible**. Il offre des encouragements fiscaux aux entreprises qui mènent des activités de R-D admissibles et qui prennent des risques scientifiques ou technologiques, ce qui contribue à promouvoir l'innovation, à stimuler la croissance économique et à positionner le Canada comme un chef de file mondial de la R-D.

Des possibilités de collaboration entre le programme de RS&DE et d'autres programmes de financement à l'échelle fédérale, provinciale et régionale pourraient être explorées, **tout en évitant le dédoublement du financement pour les mêmes activités**. Cela permettrait d'assurer une approche coordonnée à l'appui des activités de R-D et de commercialisation et de maximiser l'impact des ressources disponibles.

Depuis 2012 et à la suite des recommandations du rapport Jenkins<sup>17</sup>, le Canada a lancé plusieurs programmes de soutien et d'incitatifs directs qui sont discrétionnaires, qui **ne sont pas offerts à tous les contribuables**, qui ont un financement limité et qui **sont administrés par divers organismes gouvernementaux et leurs représentants**. Bien que nous comprenions le rôle important du gouvernement dans l'économie, nous remettons en question l'idée que les représentants du gouvernement sont mieux en mesure d'allouer des capitaux d'innovation et de prendre des décisions d'investissement que les Canadiens qui participent à la création de nouvelles technologies.

Nous croyons que le Canada a besoin d'encouragements fiscaux de portée générale pour toutes les industries, et ceux-ci devraient être complétés par des subventions visant à soutenir des priorités très précises et des activités autres que de R-D.

#### Amélioration de la complémentarité du programme de RS&DE avec d'autres programmes de soutien

##### *Informations clés :*

Comme il est indiqué dans le document de consultation sur la RS&DE du ministère des Finances, le gouvernement offre de nombreux programmes pour appuyer les activités de R-D réalisées au Canada. Bien que certains disent que le programme de RS&DE vient compléter la série existante de programmes de soutien à la R-D au Canada, nous croyons que ce devrait être l'inverse : **d'autres programmes devraient compléter le programme de RS&DE** et le gouvernement devrait examiner tous les programmes afin d'éviter le dédoublement du financement des activités.

---

<sup>16</sup> Budget de 2022, supra, note 4, p. 83.

<sup>17</sup> Canada, Industrie Canada, « Innovation Canada : Le pouvoir d'agir – Examen du soutien fédéral à la recherche-développement – Rapport du groupe d'experts », Ottawa, Industrie Canada, octobre 2011.

*Nos recommandations :*

- **Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) :** les objectifs et les exigences du PARI sont semblables à ceux du programme de RS&DE. Toutefois, le PARI est discrétionnaire, plutôt qu'universellement offert, et dépend du financement disponible. Le gouvernement devrait examiner si le financement de ces deux programmes (RS&DE et PARI) devrait demeurer distinct, ou si les fonds alloués au PARI devraient être transférés au programme de RS&DE aux fins de l'améliorer. Sinon, le PARI pourrait intervenir davantage à titre de complément au programme de RS&DE plutôt que d'être en concurrence avec celui-ci (c.-à-d. être axé davantage sur le financement d'activités ou de dépenses non admissibles à la RS&DE).
- **Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) :** le programme de RS&DE et le FSI travaillent main dans la main pour appuyer les investissements importants au Canada. Bien que le programme de RS&DE offre des encouragements fiscaux pour les activités de R-D, le FSI offre un soutien financier pour des projets d'investissement à grande échelle, transformateurs et collaboratifs dans divers secteurs. Les objectifs et les priorités de financement correspondantes devraient être clairement différenciés; il est important que les programmes d'encouragements ne chevauchent pas le financement pour les mêmes activités afin de s'assurer que les entreprises ont accès au maximum de financement non dilutif.
- **Agences de développement régional (ADR) :** les ADR mettent l'accent sur le développement économique régional et fournissent du financement et des ressources aux entreprises dans des régions en particulier pour appuyer l'innovation. Les initiatives des ADR viennent en complément du programme de RS&DE en fournissant un soutien supplémentaire aux activités de R-D et peuvent financer des activités déjà visées par le programme de RS&DE. Le gouvernement devrait examiner si le financement des programmes des ADR (par exemple, FedDev Canada) devrait demeurer distinct, ou si les fonds alloués aux ADR peuvent être réaffectés au programme de RS&DE aux fins de l'améliorer.
- **Améliorer la coordination et la collaboration entre les programmes de financement afin d'améliorer la complémentarité :** favoriser une collaboration et une coordination plus étroites entre les divers programmes de soutien permettrait aux entreprises d'avoir une compréhension complète des ressources disponibles et d'y accéder plus facilement. Cela pourrait comprendre des initiatives de sensibilisation conjointes, des bases de données partagées sur les activités admissibles et des processus de demande simplifiés. En améliorant la complémentarité entre le programme de RS&DE et d'autres programmes de soutien à la R-D au Canada, le gouvernement peut créer un écosystème plus cohésif et plus efficace qui appuie l'innovation, stimule la croissance économique et positionne le Canada comme un chef de file mondial en recherche et développement.
- **Améliorer la neutralité des coûts :** tout changement apporté au programme de RS&DE, comme la réaffectation de fonds à une initiative de régime privilégié des brevets de PI, devrait s'accompagner d'une évaluation approfondie du recoupement avec d'autres programmes de financement, comme il est indiqué ci-dessus. **En éliminant le financement redondant et le chevauchement du soutien,**

**davantage de ressources peuvent être déployées efficacement pour soutenir l'innovation** sans incidence négative sur les entreprises.

#### 4. Comment le programme de RS&DE complète-t-il la série existante de programmes de soutien à la R-D au Canada? Comment est-il possible d'améliorer cette complémentarité?

Le niveau global d'aide fourni dans le cadre du programme de RS&DE **devrait toujours être et demeurer universellement accessible à tous les secteurs**, car le programme est essentiel à la croissance économique et à la compétitivité du Canada, indépendamment du secteur.

Toutefois, la structure actuelle des règles canadiennes en matière de crédit d'impôt pour la RS&DE présente des défis pour certaines entreprises. Bien que les petites SPCC et les entreprises non constituées en société puissent recevoir des injections de liquidités par l'entremise de CII remboursables pour la RS&DE, d'autres entreprises – y compris les grandes sociétés canadiennes, les sociétés canadiennes cotées en bourse, les sociétés de personnes canadiennes et les SPCC rentables dont le capital imposable utilisé au Canada est important – estiment que le crédit n'est guère efficace.

En effet, le crédit ne peut être utilisé que pour réduire l'impôt sur le revenu fédéral canadien à payer. Par conséquent, pendant les périodes de ralentissement économique, lorsque les entreprises n'ont peut-être pas de revenu imposable, elles ne peuvent pas profiter pleinement de leurs crédits pour la RS&DE, ce qui entraîne une accumulation importante de dollars dans le compte de reports prospectifs, ce qui dilue le niveau global de l'aide fournie par le programme de RS&DE et décourage les dépenses continues en R-D.

Sans une compréhension claire des besoins spécifiques des entreprises à diverses étapes de leur cycle d'innovation, une approche uniformisée (« *one-size-fits-all* ») entraînera inévitablement des incitatifs mal alignés. À cette fin, divers mécanismes pourraient avoir le potentiel de fournir des capacités de ciblage dans le cadre du programme de RS&DE afin d'améliorer le niveau général actuel de soutien à la R-D.

#### Promotion de l'accessibilité et de l'utilisation équitables des crédits pour la RS&DE

Depuis bon nombre d'années, plusieurs organisations commerciales de partout au Canada exhortent le gouvernement à étendre le caractère remboursable des CII pour la RS&DE à toutes les entreprises engagées dans la R-D. Dans plusieurs pays de l'OCDE<sup>18</sup>, le caractère remboursable du CII change la donne pour ce qui est d'attirer et de retenir des investissements importants de grande envergure dans leur pays.

Nous appuyons l'accessibilité et l'utilisation équitables des crédits d'impôt remboursables pour la RS&DE, ce qui rendra le régime de RS&DE du Canada concurrentiel par rapport aux autres pays de l'OCDE. Nous reconnaissons que la mise en œuvre d'un tel changement peut ne pas atteindre la neutralité des coûts; cependant, nous croyons qu'il est important d'attirer des investissements de grande envergure au Canada qui créeront des emplois bien rémunérés et permettront de nous démarquer sur le marché

---

<sup>18</sup> La France, qui propose un crédit d'impôt recherche (CIR) égal à 30 % de la première tranche de 100 millions d'euros de dépenses de R-D admissibles engagées au cours de l'année d'imposition, a développé un modèle très différent de crédit d'impôt remboursable. Le CIR est déduit directement de l'impôt sur le revenu des sociétés du demandeur. S'il s'agit d'un montant supérieur à l'impôt dû, il sera déduit du montant d'impôt à payer au cours des trois années subséquentes. À la fin des trois années, si le CIR est encore supérieur à l'impôt, le montant restant sera ensuite versé à la société. Pour obtenir plus de détails, voir [Tout savoir sur le crédit impôt recherche \(CIR\) | economie.gouv.fr](#). Le Danemark offre par ailleurs un crédit d'impôt remboursable pour les activités de R-D lorsque l'entité qui engage les coûts est dans une position fiscale déficitaire en raison des activités de R-D.

mondial. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement examine la structure de taux du crédit d'impôt du programme et envisage les options suivantes :

- Le CII de base non remboursable pour la RS&DE de 15 % **n'offre aucun incitatif direct au maintien ou à l'expansion de la R-D au Canada pour bon nombre d'entreprises et n'est pas avantageux pour de nombreux demandeurs**. Le programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE peut devenir plus attrayant en le rendant entièrement remboursable ou en permettant aux entreprises canadiennes de compenser le CII pour la RS&DE par un prélèvement avant impôt, comme les cotisations d'assurance-emploi des employeurs ou tout autre impôt.
- **Rendre le CII pour la RS&DE entièrement remboursable pour toutes les entreprises** en réduisant le taux de base de 15 % et en abaissant le taux majoré de 35 % : ces changements assurent un soutien continu à mesure que les entreprises se développent, éliminent les limites sur les sources de financement, offrent des avantages immédiats plutôt que futurs, et peuvent potentiellement n'engager aucun coût. En voici quelques exemples :
  - Réduire le taux de base de 15 %, mais le rendre entièrement remboursable;
  - Réduire le taux majoré de 35 %, mais augmenter la limite des dépenses de RS&DE de 3 millions de dollars à 5 millions de dollars (le taux choisi devrait atteindre la neutralité des coûts).
- Nonobstant tout changement qui serait apporté au programme de RS&DE, **rajuster immédiatement la limite de dépenses de RS&DE pour les SPCC** afin de répondre aux besoins actuels des entreprises à forte intensité de R-D, comme il est indiqué dans notre réponse à la question n° 1 ci-dessus.
  - Envisager d'augmenter la limite annuelle de dépenses de RS&DE pour les SPCC de 3 millions de dollars à 5 millions de dollars afin de tenir compte de l'inflation et d'accommoder les entreprises canadiennes qui prennent de l'expansion ou qui se préparent à la croissance. Ce rajustement fournira un soutien financier accru aux demandeurs qui ont un potentiel élevé de retombées économiques au Canada.
  - Mettre à jour le calcul de la limite annuelle de dépenses pour la RS&DE : revoir le montant du capital imposable utilisé au Canada de 50 millions de dollars servant à déterminer la limite annuelle de dépenses. Cette limite est en place depuis plus de 15 ans. Elle doit refléter les réalités auxquelles sont confrontées les entreprises aujourd'hui (par exemple, le besoin d'un financement important pour prendre de l'expansion). Compte tenu du financement requis dans l'économie actuelle et future pour mettre au point de nouveaux produits, équipements et procédés, le capital imposable utilisé au Canada devrait passer de 50 millions de dollars à au moins 75 millions de dollars<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Par exemple, dans le régime de R-D de la province de Québec, le taux du crédit d'impôt pour la R-D est progressivement réduit lorsque les actifs consolidés de l'exercice précédent se situent entre 50 et 75 millions de dollars.

- **Compenser le coût de la mise en œuvre des mesures susmentionnées en introduisant un critère de seuil d'exclusion des dépenses minimales** : les très petites demandes de RS&DE nécessitent beaucoup de temps tant pour le demandeur que pour les autorités fiscales. Reconnaissant que les très petites demandes ne sont peut-être pas susceptibles d'apporter une valeur à l'économie canadienne, le ministère des Finances devrait envisager d'instaurer un **critère de seuil** des dépenses de RS&DE selon lequel les demandeurs seraient admissibles à des incitatifs pour la RS&DE, mais seulement s'ils dépassent le minimum requis de dépenses de RS&DE admissibles pour l'année d'imposition. Par exemple, si un demandeur avait des dépenses de RS&DE admissibles de 49 999 \$ pour l'année, il ne serait pas admissible aux incitatifs pour la RS&DE pour cette année. Toutefois, si le demandeur présentait une demande de 50 000 \$ ou plus en dépenses de RS&DE admissibles, il serait pleinement admissible à des incitatifs pour la RS&DE sur le montant total de 50 000 \$. Cela encouragerait les PME à faire des efforts supplémentaires pour investir davantage dans la R-D et satisfaire au critère de seuil.

#### Autres méthodes pour cibler le niveau global d'aide à la RS&DE

- **Encourager l'investissement dans des secteurs ou des industries spécifiques** : à l'heure actuelle, le Canada n'offre qu'un seul crédit d'impôt pour la RS&DE. Le gouvernement pourrait envisager de créer une super déduction (par l'entremise du compte de dépenses) ou des crédits bonifiés pour un investissement en R-D pour certaines industries ou certains secteurs où les coûts de développement ou d'autres obstacles sont plus importants afin d'encourager l'investissement. Par exemple, comme nous l'avons mentionné dans notre réponse à la question n° 1 ci-dessus, le programme de RS&DE pourrait offrir des incitatifs supplémentaires à la RS&DE aux entreprises qui participent à des projets de R-D en collaboration avec des universités ou des organismes de recherche.
- **Instaurer une récompense pour les augmentations progressives de R-D** : des investissements supplémentaires en R-D pourraient être encouragés en fournissant un mécanisme par lequel les augmentations progressives des dépenses en R-D (par rapport à la moyenne historique) sont récompensées par un soutien accru.
- **Offrir un choix** aux entreprises qui ne sont actuellement pas admissibles aux CII remboursables pour la RS&DE entre un crédit d'impôt remboursable pour la R-D, similaire à celui offert au Québec, et le crédit d'impôt non remboursable pour la RS&DE existant : le crédit d'impôt simplifié et remboursable serait fondé uniquement sur un pourcentage des salaires versés au personnel de RS&DE qui entreprend directement des activités de RS&DE au Canada. Ce choix annuel profiterait particulièrement aux entreprises ayant une main-d'œuvre importante en R-D au Canada et contribuerait à attirer des employés qualifiés et les maintenir en poste.
- **Éliminer les restrictions au CII pour les sociétés en commandite** : les sociétés en commandite sont de plus en plus utilisées comme instrument d'affaires pour diverses raisons commerciales. Toutefois, les commanditaires, qui peuvent contribuer activement aux activités de R-D de la société en commandite et les appuyer, sont injustement exclus de l'accès aux CII pour la RS&DE. De plus, le mécanisme actuel de réaffectation des CII, qui exige le transfert des CII pour la RS&DE des commanditaires aux commandités, crée des conséquences fiscales non voulues et entraîne souvent la mise en commun

de CII qui pourraient ne jamais être utilisés. Ce mécanisme ajoute non seulement de la complexité et un fardeau administratif pour les entreprises, mais ne cadre pas non plus avec l'objectif initial du programme de RS&DE, qui est d'encourager et de soutenir l'innovation dans tous les types d'entreprises. Compte tenu de l'évolution des structures d'entreprise et de la prévalence croissante des véritables sociétés en commandite en exploitation, il est impératif que les restrictions imposées aux commanditaires en ce qui concerne les CII pour la RS&DE soient réévaluées et mises à jour. Cela permettrait de s'assurer que toutes les entreprises, quelle que soit leur structure, ont un accès égal aux avantages.

**5. Comment le programme de RS&DE peut-il assurer efficacement le maintien de la propriété intellectuelle (PI) au Canada, en particulier pour aider les entreprises canadiennes novatrices à demeurer de propriété canadienne et à maintenir leurs activités au Canada?**

Le maintien de la PI au Canada, en particulier pour aider les entreprises canadiennes novatrices à demeurer de propriété canadienne et à maintenir leurs activités au Canada, est un objectif louable. À notre avis, cette affirmation comporte certaines questions sous-jacentes :

- Comment cela permettrait-il de faire croître notre économie, de créer plus d'innovations et d'emplois au Canada et de bâtir un avenir meilleur pour tous les Canadiens<sup>20</sup>?
- Dans la structure économique canadienne actuelle, et lorsque le dollar canadien n'est pas concurrentiel par rapport au dollar américain et à l'euro, comment pouvons-nous convaincre les entrepreneurs canadiens de conserver leur PI et de ne pas la vendre à des entités étrangères pour la monétiser?

**Le programme de RS&DE ne peut en soi être la seule et ultime solution à tous les maux de l'économie canadienne et à nos problèmes historiques structurels de productivité<sup>21</sup> et de commercialisation de l'innovation.**

Compte tenu de la composition des structures organisationnelles des entreprises canadiennes, dont bon nombre sont des filiales de sociétés étrangères ou des sociétés émergentes à la recherche de capital de risque pour soutenir leur développement et leur investissement, nous nous demandons si le programme de RS&DE est vraiment l'outil ultime pour assurer efficacement le maintien de la PI au Canada.

**Faire appel au programme de RS&DE pour s'attaquer à de multiples enjeux ou objectifs de l'économie canadienne, y compris le maintien de la PI au Canada, pourrait, à notre avis, entraîner un changement d'orientation par rapport aux objectifs de ce programme phare de l'économie canadienne.**

À la suite de notre examen des régimes de R-D dans d'autres pays de l'OCDE<sup>22</sup>, il ressort que les principaux objectifs de leurs programmes de R-D ne sont pas de conserver la PI dans leur pays. En ajoutant cette exigence, le Canada pourrait créer une nouvelle contrainte qui découragera d'importants investissements étrangers au Canada et fera obstacle à des occasions de créer de nouveaux emplois bien rémunérés partout au Canada.

Le programme de RS&DE du Canada est structuré, par voie législative, de manière à faciliter les investissements étrangers en R-D au Canada (les paiements contractuels étrangers n'ont pas d'incidence

---

<sup>20</sup> Nous croyons qu'il serait avantageux pour tous les Canadiens, par l'entremise du ministère des Finances ou de tout autre organisme gouvernemental canadien, d'avoir facilement accès aux données économiques publiées sur la façon dont, si nous assurons le maintien de la PI au Canada, elle permettrait la croissance de l'économie canadienne actuelle ou aurait une incidence importante ou non sur celle-ci, et comment elle créerait de la richesse au Canada. L'accès à des renseignements exacts serait utile et avantageux pour tous les Canadiens afin de prendre les bonnes décisions pour leur avenir.

<sup>21</sup> Voir, par exemple, Desjardins, « [La productivité postpandémique au Canada est peut-être pire que ce que l'on pensait, mais rien n'est encore joué](#) », 1<sup>er</sup> avril 2024. Voir aussi Deloitte, Centre pour l'avenir du Canada, Note d'orientation, [Innovation des entreprises en expansion : faire du Canada un leader mondial](#).

<sup>22</sup> Deloitte US, [Survey of global investment and innovation incentives](#), octobre 2020.

sur les activités de RS&DE effectuées au Canada). Nous croyons que cela est approprié et conforme à la politique fiscale canadienne. Ainsi, cela permettra d'avoir d'importants investissements en R-D au Canada et de créer de nouveaux emplois très bien rémunérés au Canada. L'économie et le gouvernement du Canada en profitent déjà et en profiteront à l'avenir.

Le gouvernement devrait continuer d'examiner cette question et nous comprenons que le document de consultation actuel du ministère des Finances sur la création d'un régime privilégié des brevets est une autre étape dans le cadre de cet examen du maintien de la PI au Canada.

Nous croyons également comprendre que la création de PI par les PME est le plus souvent rendue possible grâce au programme de RS&DE et à leur accès au crédit d'impôt remboursable pour la RS&DE du Canada, qui joue un rôle crucial à cet égard. Cela est essentiel pour les PME. Cependant, le coût pour les PME de breveter leurs innovations est considérable. Lorsqu'on examine les coûts et les avantages du dépôt d'une demande de brevet, de nombreuses PME estiment que cela n'en vaut pas la peine en l'absence d'un régime privilégié des brevets ou d'un autre soutien direct. L'accès à un régime privilégié des brevets et à d'autres mesures incitatives visant à aider directement les PME à déposer une demande de brevet et à réduire les coûts du dépôt, puis ceux pour faire valoir le brevet, pourrait avoir une incidence très positive.

## 6. Comment peut-on améliorer et simplifier le programme de RS&DE pour faire en sorte que les entrepreneurs aient plus facilement accès à du soutien?

D'après nos discussions quotidiennes avec une grande variété de demandeurs de RS&DE à travers le Canada, nous avons relevé que plusieurs entreprises, grandes et petites, ont exprimé des préoccupations au sujet de l'administration du programme de RS&DE, affirmant qu'il est devenu trop compliqué et qu'il n'offre plus d'incitatifs de manière prévisible, opportune et rentable. Ils notent également que la portée des activités de RS&DE admissibles et des dépenses connexes a été considérablement réduite depuis 2012<sup>23</sup>.

Les changements au programme annoncés par le gouvernement canadien dans son budget de 2012 étaient initialement axés sur des changements administratifs visant à améliorer l'accessibilité, la prévisibilité et l'uniformité. Toutefois, à notre avis, les mises à jour subséquentes du programme ont mis l'accent sur l'observation fiscale. En 2012, l'ARC a mis à jour les *Lignes directrices sur l'admissibilité des travaux aux encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)* afin d'y inclure officiellement les critères de common law en cinq questions pour déterminer l'admissibilité à la RS&DE. Cette inclusion dans les lignes directrices a haussé la barre pour démontrer l'admissibilité à la RS&DE, ce qui a entraîné un processus d'évaluation plus rigoureux et le rejet d'un plus grand nombre de demandes. Et en 2013, dans le cadre de son Plan d'action économique<sup>24</sup>, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire de 15 millions de dollars pour aider l'ARC à consacrer plus de ressources à l'examen des demandes de RS&DE dans les cas où le risque d'inobservation était jugé élevé et l'admissibilité à la RS&DE peu probable. Cette transition vers l'observation fiscale a entraîné une augmentation du nombre de vérifications détaillées et une plus grande importance accordée par l'ARC à la nécessité pour les demandeurs de fournir des documents contemporains, ce qui, en fin de compte, décourage les entreprises, en particulier les PME, de présenter une demande. Cela fait en sorte que le potentiel d'innovation des PME canadiennes est sous-utilisé, ce qui nuit à leur productivité et à leur croissance. Plus important encore, le Canada n'est plus performant en termes de dépenses en R-D par rapport à son PIB et n'est plus concurrentiel par rapport aux autres pays de l'OCDE<sup>25</sup>.

Il est primordial de trouver un juste équilibre entre l'observation et l'encouragement à la R-D. Nous exhortons le gouvernement à réviser le programme de RS&DE dans le but d'offrir certitude et prévisibilité aux entreprises afin d'**éviter la fuite d'activités de R-D vers d'autres pays**. En s'alignant sur les normes mondiales et en s'inspirant de programmes similaires, le Canada peut attirer des activités de R-D, promouvoir la croissance économique et assurer la compétitivité de son programme de RS&DE.

---

<sup>23</sup> À la suite de la publication du rapport Jenkins en octobre 2011, le ministère des Finances Canada a annoncé d'importants changements au régime de RS&DE dans le budget de 2012, notamment l'élimination des dépenses en capital à compter de 2014, une réduction de 100 % à 80 % à compter de 2013 dans l'admissibilité des coûts des sous-traitants, et une réduction graduelle de 65 % à 55 % (de 2012 à 2014) du taux pour calculer le montant de remplacement utilisé pour estimer les frais généraux.

<sup>24</sup> Canada, Ministère des Finances, Budget de 2013, Plan budgétaire, 21 mars 2013, [Chapitre 3.4 : Investir dans la recherche et l'innovation de calibre mondial](#).

<sup>25</sup> Supra, notes 3 et 7.

### Révision du processus d'administration et d'examen du programme de RS&DE

- **Adopter un examen des processus de la RS&DE, plutôt qu'une vérification détaillée de la demande de RS&DE**, qui est conforme à l'objectif du programme comme étant un programme d'encouragements : le ministère des Finances devrait fournir des directives très claires sur la façon dont le programme de RS&DE devrait être administré en tant que programme d'encouragements, plutôt que comme un programme fondé sur les risques et axé sur l'observation. Au fil des ans, l'accent mis par le programme sur l'observation et encore plus strict sur l'admissibilité technique a découragé un niveau soutenu de dépenses en R-D. En s'appuyant sur des processus rigoureux de demande de RS&DE mis en œuvre par les demandeurs et leurs préparateurs, les autorités fiscales peuvent réduire le besoin d'examen détaillés année après année et accélérer le traitement des demandes de RS&DE. L'adoption d'un examen des processus conforme à l'objectif du programme, qui comporte moins d'examen ou des examens plus rapides afin de réduire l'incertitude et d'encourager les entreprises à présenter une demande et à y voir un avantage, pourrait entraîner des économies de coûts pour le programme. Il faudrait envisager son application dans les demandes à faible risque afin d'assurer l'intégrité du programme, tout en réduisant le fardeau administratif pour les contribuables.
- **Améliorer le processus d'examen des demandes et le service en matière de RS&DE** : une préoccupation majeure est le lancement continu de nouvelles vérifications sans que les vérifications en cours soient terminées en temps voulu, ce qui donne parfois lieu à un cycle de vérifications continues. Pour régler cet enjeu, un délai plus précis doit être établi pour le traitement des demandes de RS&DE en temps opportun par les autorités fiscales (moins de six mois). À l'heure actuelle, il n'y a aucun délai clairement défini pour le traitement des demandes de RS&DE, à l'exception des demandes qui ont été acceptées telles que produites (lesquelles devraient être traitées dans un délai de 60 jours civils) ou des demandes avec des crédits d'impôt remboursables sélectionnées aux fins d'examen (lesquelles devraient être complétées dans un délai de 180 jours civils)<sup>26</sup>. Le ministère des Finances devrait établir un délai clair et une responsabilisation pour le traitement de toutes les demandes de RS&DE, peu importe le type de crédit. Si l'ARC ne respecte pas le délai prescrit par le ministère des Finances, les contribuables devraient avoir le droit de demander la priorisation ou le traitement accéléré de leur demande. Ils devraient également avoir la possibilité de déposer une plainte auprès du directeur régional de la Division de la RS&DE ou de l'ombudsman afin d'accélérer le traitement de leur demande. Ces mesures permettraient d'accroître la prévisibilité et l'efficacité du processus de demande de RS&DE, de répondre aux préoccupations et d'assurer un soutien en temps opportun aux demandeurs.
- **Mettre l'accent sur l'admissibilité au niveau du projet** : le ministère des Finances devrait fournir des directives claires sur la façon de déplacer l'accent qui est mis sur l'évaluation de l'admissibilité au niveau de l'activité individuelle pour plutôt le porter au niveau du projet ou du système. Cela permettrait une évaluation plus complète des avancées technologiques et des incertitudes, tout en s'appuyant davantage sur le point de vue des professionnels compétents au sein des entreprises qui demandent les crédits d'impôt.

---

<sup>26</sup> Voir les plus récentes [normes de service de l'ARC \(2018\)](#) relatives au traitement des demandes de crédit d'impôt pour la RS&DE.

- **Assurer une application uniforme dans l'ensemble des bureaux** : il faudrait corriger les incohérences dans l'acceptation des demandes de RS&DE entre les différents bureaux et conseillers en technologie au Canada. Le centre national de l'ARC/RS&DE, les gestionnaires de la RS&DE de l'ARC ou les conseillers experts en la matière nationaux (qui devraient être à la disposition du demandeur et des autorités fiscales) devraient avoir le pouvoir et la responsabilité d'assurer une application uniforme du programme à l'échelle du pays. L'ARC a fait beaucoup au cours des dernières années pour régler ce problème. Selon notre expérience auprès de nombreux demandeurs de RS&DE partout au Canada, des incohérences subsistent.
- **Rétablir le programme de chargé de compte** : un conseiller en recherche et technologie (CRT) agirait à titre de personne-ressource qu'un demandeur pourrait consulter pendant qu'un projet de RS&DE est en cours. Les questions sur l'admissibilité et la documentation pourraient être traitées de façon continue, plutôt que lorsqu'un projet est en cours d'examen. Cela réduirait le nombre et la fréquence des vérifications au fur et à mesure que le CRT et le demandeur se familiarisent avec le processus de demandes.
- **Élargir et simplifier le programme pilote amélioré d'Examen pré-demande** : les demandeurs peuvent souvent avoir accès à des fonds d'institutions financières une fois qu'il y a une certitude quant à l'admissibilité d'une demande de RS&DE donnée et aux encouragements fiscaux. Le programme pilote d'Examen pré-demande, lancé il y a quelques années, pourrait permettre à l'ARC d'examiner les activités de RS&DE d'un demandeur sur une base trimestrielle (ou semestrielle) et fournir une assurance au demandeur et à l'institution financière quant aux encouragements fiscaux qui seront ultimement reçus par le demandeur. Cela permet aux demandeurs d'obtenir un financement à court terme pour leurs activités de R-D en fonction de l'attestation fournie par l'ARC. Une fois que le demandeur a bénéficié des crédits d'impôt pour la RS&DE, le prêt peut être remboursé. Il n'y aurait aucune obligation d'examiner ces demandes de RS&DE, car un examen en temps réel est effectué tout au long de l'année par le personnel de l'ARC. Le programme pilote d'Examen pré-demande mené par l'ARC il y a quelques années devrait être rétabli, simplifié et doté de ressources adéquates afin d'assurer un processus d'examen moins lourd et un soutien en temps opportun pour les demandeurs.
- **Examiner le processus d'appel** : s'il y a un désaccord entre l'ARC et un demandeur concernant l'admissibilité et le montant d'une demande de RS&DE, le demandeur peut avoir recours au processus d'appel. D'après notre expérience, un nombre démesuré de dossiers entendus par la Division des appels sont tranchés en faveur de l'ARC, ce qui rend ce processus de règlement des demandes inefficace. Une solution possible consiste à transférer la Division des appels de l'ARC, en ce qui a trait à l'évaluation des questions techniques relatives à une demande de RS&DE et non à l'interprétation de la législation fiscale, vers un autre ministère. Cela garantirait la transparence du processus tant d'un point de vue pratique que dans la façon dont il est perçu. Plus précisément, tirer parti de l'expertise d'autres secteurs du gouvernement sur des questions techniques, à l'instar de la façon dont Ressources naturelles Canada est utilisé pour appuyer les questions techniques relatives aux technologies propres au moyen des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre

proposés et de certaines catégories de déduction pour amortissement (DPA), pourrait améliorer davantage le programme.

**7. Comment les améliorations que vous suggérez peuvent-elles être financées à même le soutien disponible actuellement dans le cadre du programme de RS&DE? Quels changements potentiels pourraient mieux cibler le soutien au profit du Canada, notamment en créant des opportunités économiques pour les gens d'ici?**

Afin de financer les améliorations suggérées au programme de RS&DE du Canada en utilisant le soutien actuellement disponible dans le cadre du programme et d'autres programmes canadiens qui se recoupent et qui soutiennent les activités de R-D, et pour réduire le coût d'administration du programme de RS&DE, les changements potentiels suivants pourraient être envisagés afin de cibler le soutien au profit du Canada, tout en créant des possibilités économiques pour les Canadiens.

Dans nos réponses à chaque question de cette consultation, nous avons mis de l'avant des idées et des suggestions sur la façon dont les améliorations suggérées pourraient être financées au moyen du soutien actuellement disponible dans le cadre du programme de RS&DE. Nous vous invitons à vous référer à chacune de ces questions. Nous fournissons également des solutions supplémentaires ci-dessous.

- **Réaffecter des fonds provenant d'autres programmes fédéraux liés à l'innovation et à l'avancement de la science et des technologies** au moyen d'une approche plus large pour appuyer le programme amélioré de la RS&DE : nous recommandons que le gouvernement mène une consultation et un examen exhaustifs de tous les programmes qui appuient les activités de R-D afin de déterminer ceux qui ne produisent pas de résultats satisfaisants. Les fonds des programmes sous-performants pourraient ensuite être réaffectés pour améliorer le programme de RS&DE, qui sert de fondement au soutien fédéral aux activités de R-D au Canada.
- **Mettre en œuvre des examens du processus de demande de RS&DE et s'y fier** : afin d'améliorer l'efficacité du programme de RS&DE, nous recommandons que des examens du processus de demande de RS&DE soient effectués. À l'heure actuelle, la réalisation d'examen détaillés des demandes de RS&DE prend du temps, tant pour l'ARC que pour les demandeurs. En déplaçant la portée de l'examen vers le processus de RS&DE d'un demandeur, et en limitant potentiellement ce type d'examen aux demandeurs plus importants, l'ARC peut se fier aux processus de RS&DE rigoureux que les demandeurs et leurs préparateurs de demandes de RS&DE ont mis en œuvre au fil des ans. Cela éliminerait la nécessité d'examen annuels détaillés. L'ARC pourrait ainsi réaliser des économies de coûts dans l'administration du programme, ce qui permettrait de réaffecter ces économies à d'autres améliorations dans le cadre du programme de RS&DE.
- **Envisager l'optimisation des ressources ou la rationalisation des processus administratifs** : en simplifiant les processus administratifs et en déterminant les domaines où le processus du programme de RS&DE pourrait être plus efficace, il est possible de réaliser des économies. Cela pourrait inclure la mise en œuvre de solutions numériques supplémentaires, une automatisation des processus et la réduction des démarches administratives, ce qui libérerait des ressources pouvant être affectées au financement d'autres améliorations au programme.
- **Mettre en œuvre le concept de préparateurs de demandes de RS&DE accrédités** : de nombreux préparateurs de demandes de RS&DE au Canada ont mis en place des processus robustes et

rigoureux de gestion de la qualité et des risques pour préparer les demandes de RS&DE. Le ministère des Finances devrait explorer la façon de mettre en œuvre un système où une partie de l'administration du programme de RS&DE pourrait s'appuyer sur des préparateurs de demandes de RS&DE accrédités. Par exemple, lorsqu'une demande de RS&DE est préparée en collaboration avec un préparateur de demandes de RS&DE accrédité, l'examen de la RS&DE se limiterait à des domaines ou à des risques très précis (en examinant uniquement les coûts importants réclamés, seulement le volet financier de la demande, un seul projet de RS&DE, etc.). Les préparateurs de demandes de RS&DE accrédités devraient démontrer qu'ils ont suivi leurs processus habituels accrédités. Cette nouvelle façon d'administrer le programme de RS&DE pourrait entraîner des économies de coûts pour l'ARC, qui pourraient être réaffectées en vue d'autres améliorations au programme de RS&DE.

- **Collaborer avec d'autres programmes de financement** : afin de maximiser l'incidence des ressources disponibles et d'éviter le dédoublement des efforts, le programme de RS&DE devrait collaborer et se coordonner avec d'autres programmes de financement gouvernementaux à divers paliers (fédéral, provincial et régional). En tirant parti des décisions prises par ces programmes concernant les activités de R-D admissibles et en partageant l'information, le programme de RS&DE peut réaliser des économies et simplifier les processus. Par exemple, en se fiant aux décisions d'admissibilité du PARI, l'ARC peut simplifier le processus d'examen et réaliser des économies. En outre, l'exploration de collaborations avec d'autres programmes provinciaux ou régionaux peut générer d'autres économies de coûts et simplifier les processus. En arrimant les efforts et en tirant parti des ressources, ces efforts de collaboration peuvent soutenir efficacement l'innovation et la croissance économique partout au Canada.